

DISTRIBUTION CASINO FRANCE
S.A.S Au capital de 106 801 329,00 €
SIEGE SOCIAL : 1 COURS ANTOINE GUICHARD CS 50306
42008 ST ETIENNE CEDEX 1
FR87428268023 RCS ST ETIENNE B 428 268 023
TELEPHONE : 04 77 45 31 31
TELECOPIE : 04 77 45 38 38

LIVRAISON :
LUZECH - BERGERIE SUD SPAR
LA BERGERIE SUD
46140 LUZECH

SARL M SAB
SPAR
53 LIEU DIT LA BERGERIE
46140 LUZECH

DR OUEST
Votre contact: Florence ENJALBERT
Tél : 05 81 28 82 62

Par le seul fait de la commande, le client reconnaît avoir pris connaissance de nos conditions générales de vente et les accepte.
En conséquence, celles-ci s'appliquent de plein droit à l'exclusion expresse notamment de toutes conditions générales d'achat figurant sur ses bons de commandes ou sur tout autre document émanant de lui ou usage de la profession

FACTURE - DUPLICATA

Feuillet 1/4

N° FACTURE 1101540626 DATE FACTURE : 16.08.2025 CLIENT : TL835 / S453078001

Code article	Désignation	Quantité	UQ	P.U HT	PU vente conseillé HT	P.U vente conseillé TTC	Taux Marque	TVA	Montant net HT
Livraison du 16.08.2025 - B.L. N° 0143 - MONTMORILLON ALI NAL PS CENT ENTREPOT CASINO									
3169327	MC VITIE'S SABLE ORIGI.400G	12.00	PC	1.84	2.43	2.56	24.28%	5.5	22.08
8976805	SPECULOOS 2 SACH.FRAI.500G LP	12.00	PC	1.25	1.80	1.90	30.56%	5.5	15.00
Total famille 105 : BISCUITS SUCRES							26.95%		37.08
1480041	CAFE MH 250G CO BIO	16.00	PC	3.25	5.67	5.98	42.68%	5.5	52.00
Total famille 107 : CAFES . CHICOREES							42.68%		52.00
4847725	SUC.CRISTAL BEGHINSAY SAC.5KG	4.00	PC	6.10	8.13	8.58	24.97%	5.5	24.40
Total famille 141 : SUCRES							24.97%		24.40
6774955	COCKTAIL ST MAMET 250G	12.00	PC	1.56	2.46	2.60	36.59%	5.5	18.72
Total famille 142 : DESSERTS ET GOUTERS PREPARES							36.59%		18.72
7995171	TORTIS C.RAP.3MIN 500G CO	12.00	PC	0.66	0.94	0.99	29.79%	5.5	7.92
Total famille 125 : PATES ALIMENTAIRES							29.79%		7.92
9070095	GASPACHO PICANTE 1L	6.00	PC	2.47	3.41	3.60	27.57%	5.5	14.82
Total famille 129 : POTAGES ET CROUTONS							27.57%		14.82
3626045	SCE TOM.LEG.TUBE 180G CO	24.00	PC	0.75	1.04	1.10	27.88%	5.5	18.00
Total famille 132 : SAUCES CHAUDES							27.88%		18.00
6700385	H.OLIVE VE BTL PET 1L LP NEXT	12.00	PC	8.48	11.28	11.90	24.82%	5.5	101.76
Total famille 137 : HUILES							24.82%		101.76
5832955	CROQ CHAT BF/VOL/POISS 2KG COAP	6.00	PC	2.54	4.02	4.82	36.82%	20	15.24
Total famille 158 : ALIMENTS POUR CHAT							36.82%		15.24
7867395	UDX SHP TILLEUL 300ML	12.00	PC	2.60	3.46	4.15	24.86%	20	31.20
7867335	UDX SHP AVOCAT KARITE 300ML	12.00	PC	2.60	3.33	3.99	21.92%	20	31.20
Total famille 654 : SHAMPOOINGS/APRES SHAMP/SOINS							23.42%		62.40
2567187	AM PP LAIT UHT 15,5G 6X1L	4.00	PC	4.68	5.80	6.12	19.31%	5.5	18.72
Total famille 525 : LAIT DE CONSOMMATION							19.31%		18.72
9032885	LEFFE RUBY 5D 12X25CL	12.00	PC	8.08	11.31	13.57	28.56%	20	96.96
9034665	BIERE 1664 5D5 18X25CL	12.00	PC	8.90	11.33	13.59	21.45%	20	106.80
9035745	BUD 12X33 CL 5.00D	8.00	PC	11.19	14.16	16.99	20.97%	20	89.52
Total famille 203 : BIERES ET PANACHES							23.82%		293.28
2277265	PASTIS 45D L ESTAQUE 1L CO	12.00	PC	12.01	14.57	20.78	17.57%	20	144.12
Total famille 277 : APERITIFS ET DIGESTIFS							17.57%		144.12

Livraison du 16.08.2025 - B.L. N° 0143 - MONTMORILLON ALI NAL PS CENT ENTREPOT CASINO							
UE	Taux TVA	Montant HT	Montant TVA	Montant vente conseillé HT	Montant vente conseillé TTC	Taux marque	Marque brute
EPICERIE SUCREE	5,50 %	132.20	7.27	203.52	214.72	35.04%	71.32
EPICERIE SALEE	20,00 %	15.24	3.05	24.10	28.92	36.76%	8.86
EPICERIE SALEE	5,50 %	142.50	7.84	192.11	202.68	25.82%	49.61
PARFUMERIE	20,00 %	62.40	12.48	81.40	97.68	23.34%	19.00
PRODUITS FRAIS LACTES	5,50 %	18.72	1.03	23.20	24.48	19.31%	4.48
LIQUIDES	20,00 %	437.40	87.47	559.74	711.20	21.86%	122.34
TOTAUX		808.46	119.14	1084.07	1279.68	25.42%	275.61

CLIENT : TL835 / S453078001 SARL M SAB
N° FACTURE 1101540626 DATE FACTURE : 16.08.2025

Feuillet 2/4

Code article	Désignation	Quantité	UQ	P.U HT	PU vente conseillé HT	P.U vente conseillé TTC	Taux Marque	TVA	Montant net HT
Livraison du 16.08.2025 - B.L. N° 0210 - MONTBARTIER LIQUIDE DHP GMS PS ENTREPOT CASINO									
3503407	CAFE M.ARABICA DOUX 250G CO	12.00	PC	2.33	3.29	3.47	29.18%	5.5	27.96
3495817	CAFE PUR M.ARABICA 250G CO	12.00	PC	2.74	3.87	4.08	29.20%	5.5	32.88
Total famille 107 : CAFES . CHICOREES							29.19%		60.84
0886307	AM LAIT 15,5G BK6X1L CO	3.00	PC	5.22	6.59	6.95	20.79%	5.5	15.66
0544087	LAIT 15.5G BP 6X50CL CO COLIS	4.00	PC	4.38	5.55	5.85	21.08%	5.5	17.52
Total famille 525 : LAIT DE CONSOMMATION							20.94%		33.18
5730327	COCA COLA PET 1,75L	6.00	PC	2.20	2.84	3.00	22.54%	5.5	13.20
5771137	COCA COLA ZERO PET 1L75	6.00	PC	1.57	2.27	2.40	30.84%	5.5	9.42
6889620	COCA COLA ZERO PET 1L	12.00	PC	1.12	1.59	1.68	29.56%	5.5	13.44
Total famille 201 : LIMONADES SODAS EXTRAIT							27.50%		36.06
5396647	VOLVIC NATURE 6X1,5L	3.00	PC	2.89	3.92	4.14	26.28%	5.5	8.67
8132455	EAU SCE CRISTALINE 6X150CL ROLL	40.00	PC	1.02	1.42	1.50	28.17%	5.5	40.80
5049517	EVIAN 6X1L	1.00	PC	2.64	3.75	3.96	29.60%	5.5	2.64
7430477	EAU MIN.NAT.MT ROUCOUS 6X1L	3.00	PC	2.52	3.64	3.84	30.77%	5.5	7.56
8424195	HEPAR 6X75CL	3.00	PC	3.66	4.95	5.22	26.06%	5.5	10.98
8130915	EAU MONTAGNE 6X50CL CO	4.00	PC	1.20	1.76	1.86	31.82%	5.5	4.80
1156617	EAU MONT BLANC 6X1L	4.00	PC	2.88	3.81	4.02	24.41%	5.5	11.52
8140715	EAU SCE MONTAGNE 5L CO	9.00	PC	0.95	1.36	1.43	30.15%	5.5	8.55
Total famille 205 : EAUX							27.96%		95.52
9028055	CAPTAIN MORGAN 35D 70CL	12.00	PC	10.44	14.05	18.65	25.69%	20	125.28
Total famille 213 : ALCOOLS MODERNES							25.69%		125.28
2761060	RICARD 45D 1L	6.00	PC	13.95	18.08	24.99	22.84%	20	83.70
6025191	RICARD 45D 70CL	6.00	PC	10.30	13.90	18.99	25.90%	20	61.80
6025191	RICARD 45D 70CL	6.00	PC	10.30	13.90	18.99	25.90%	20	61.80
Total famille 277 : APERITIFS ET DIGESTIFS							24.69%		207.30

Livraison du 16.08.2025 - B.L. N° 0210 - MONTBARTIER LIQUIDE DHP GMS PS ENTREPOT CASINO							
UE	Taux TVA	Montant HT	Montant TVA	Montant vente conseillé HT	Montant vente conseillé TTC	Taux marque	Marque brute
EPICERIE SUCREE	5,50 %	60.84	3.35	85.88	90.60	29.16%	25.04
PRODUITS FRAIS LACTES	5,50 %	33.18	1.82	41.94	44.25	20.89%	8.76
LIQUIDES	20,00 %	332.58	66.52	443.92	601.62	25.08%	111.34
LIQUIDES	5,50 %	131.58	7.24	182.46	192.51	27.89%	50.88
TOTAUX		558.18	78.93	754.20	928.98	25.99%	196.02

VENTILATION EN EUROS							
UE	Taux TVA	Montant HT	Montant TVA	Montant vente conseillé HT	Montant vente conseillé TTC	Taux marque	Marque brute
EPICERIE SUCREE	5.50%	193.04	10.62	289.40	305.32	33.30%	96.36
EPICERIE SALEE	20.00%	15.24	3.05	24.10	28.92	36.76%	8.86
EPICERIE SALEE	5.50%	142.50	7.84	192.11	202.68	25.82%	49.61
PARFUMERIE	20.00%	62.40	12.48	81.40	97.68	23.34%	19.00
PRODUITS FRAIS LACTES	5.50%	51.90	2.85	65.14	68.73	20.33%	13.24
LIQUIDES	20.00%	769.98	153.99	1003.66	1312.82	23.28%	233.68
LIQUIDES	5.50%	131.58	7.24	182.46	192.51	27.89%	50.88
COUT INT EPICERIE SUCREE	20.00%	1.93	0.39				
COUT INT EPICERIE SALEE	20.00%	1.58	0.32				
COUT INT PARFUMERIE	20.00%	0.62	0.12				
COUT INT PRODUITS FRAIS LACTES	20.00%	0.53	0.11				
COUT INT LIQUIDES	20.00%	9.04	1.81				
VIGNETTE	20.00%	90.36	18.07				
TOTAUX EN EUROS		1470.70	218.89	1838.27	2208.66	25.66%	471.63

RECAPITULATIF GENERAL	
	Net à payer en Euro
DONT DROITS REGIE	281.45
TOTAL FACTURE HT	1470.70
TOTAL FACTURE TVA	218.88
TOTAL FACTURE TTC	1689.58

FACTURE - DUPLICATA

Feuillet 3/4

Client : TL835 / S453078001
Date échéance : 05.09.2025
N° FACTURE : 1101540626
Mt Total TTC EURO : 1689.58

DISTRIBUTION CASINO FRANCE

FACTURE - DUPLICATA

CLIENT : TL835 / S453078001 SARL M SAB

N° FACTURE 1101540626 DATE FACTURE : 16.08.2025

Feuillet 4/4

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

DISPOSITIONS GENERALES Les présentes conditions générales de vente régissent nos livraisons. Toute commande adressée à notre Société ou toute acceptation d'offre émanant de notre Société emporte par conséquent adhésion sans réserve aux présentes conditions générales. Ces dernières s'appliquent donc pleinement, sauf stipulation contraire convenue expressément entre notre Société et le client.

Cette facture tient lieu de bordereau de livraison si elle concerne des marchandises et emballages.

COMMANDES - LIVRAISONS - TRANSPORTS Toute commande passée est ferme et définitive pour le client dès sa réception par notre Société. Aucune commande ne peut dès lors être modifiée ou annulée sans accord préalable et écrit convenu entre notre Société et le client. La livraison est effectuée au lieu indiqué par le client. Les délais de livraison prévus lors des commandes ne sont donnés qu'à titre indicatif et les retards raisonnables ne peuvent donner lieu à un quelconque droit d'annuler la vente, de refuser la marchandise ou de réclamer des dommages et intérêts. Le nombre et l'état des marchandises doivent être impérativement vérifiés au moment de la livraison. Le client doit faire constater par écrit contradictoire sur la lettre de voiture au transporteur les éventuelles avaries ou manquants par des réserves claires, précises et complètes. Le client devra confirmer sa réclamation par écrit, complété de toutes pièces justificatives, au transporteur par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de 3 jours suivant la réception conformément à l'Article L 133-3 du code de commerce. Une copie de cette réclamation devra être adressée à l'entrepôt livreur ou à l'établissement vendeur. Notre Société n'acceptera aucune réclamation ou retour, notamment pour non-conformité à la commande, défauts apparents ou manquants, qui n'auraient pas été signalés selon la procédure décrite ci-dessus. Sauf si la responsabilité exclusive de notre Société est incontestablement établie ou si elle est expressément reconnue par notre société, les frais et risques de retour seront à la charge du client. Par ailleurs, si la responsabilité de notre Société devait être retenue, elle ne pourra en aucun cas aller au-delà du prix d'achat de la marchandise payée par le client. La marchandise sera aux charges, risques et périls du client à compter de la livraison ou de son enlèvement par le client. En conséquence, le client souscrita tous contrats d'assurances utiles garantissant les risques de perte, destruction ou vol des marchandises à compter de ce moment-là.

CONDITIONS DE PAIEMENT Il est rappelé que les relations commerciales entre notre Société et le client sont basées sur une relation d'achat/vente.

1. Délais de paiement : Toutes nos marchandises sont payables à la date indiquée sur la facture, au siège social de notre Société. En cas de règlement anticipé par le client, aucun escompte ne sera pratiqué. En aucun cas les paiements ne peuvent être suspendus ni faire l'objet d'une quelconque compensation sans accord préalable et écrit convenu entre notre Société et le client. Toute suspension, déduction ou compensation opérée unilatéralement par le client sera traitée comme un défaut de paiement et entraînera toutes les conséquences d'un retard de paiement.

En cas de retard de paiement, de l'une quelconque des échéances, notre Société se réserve le droit, sans qu'aucune indemnité ne soit due au client, de :

- exiger le paiement immédiat de l'ensemble des sommes dues, celles-ci devenant immédiatement exigibles quelle que soit leur échéance initialement prévue ; s'en suivra le paiement comptant, c'est-à-dire soit à la livraison soit préalablement à la livraison, de toute marchandise commandée;
- Tout paiement partiel s'imputera d'abord sur la partie non privilégiée de la créance puis sur les sommes dont l'exigibilité est la plus ancienne.
- réduire, suspendre ou annuler les livraisons des commandes en cours, sur information préalable du client ;
- appliquer, sans mise en demeure préalable, à toutes les sommes dues, dès le premier jour de retard et jusqu'à complet paiement, une pénalité égale à trois fois le taux d'intérêt légal;
- exiger le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement, pour chaque facture payée en retard, et le paiement de tous frais complémentaires justifiés, consécutifs au non règlement à l'échéance, sans préjudice de la réparation de tout dommage subi.

2. Modalités de paiement : Le moyen de règlement pour tout paiement accordé à terme consiste normalement en une lettre de change émise par nos systèmes informatiques et pré-domiciliée à partir des références bancaires que le client nous aura fournies ou par prélèvement automatique ou selon les conditions convenues entre notre Société et le client. Le client s'engage à nous communiquer tous les changements à survenir dans sa domiciliation bancaire. A défaut, le client sera débité des frais occasionnés par le retour d'effets impayés pour changement de domiciliation.

COMPENSATION Nous nous réservons la faculté de procéder à un règlement par compensation, de plein droit, et sans formalités, de toutes les sommes que notre Société pourrait devoir, avec les dettes du client à notre égard, que les conditions de la compensation légale soient ou non constituées. Sans préjudice de la règle de la compensation, le client nous donne pouvoir irrévocable de déléguer, à tout moment sans autre formalité que le solde des comptes, la créance dont nous disposons à son égard, à toute filiale ou société ou à toute société apparentée, du Groupe CASINO, qui serait débitrice à son égard.

PRIX Nos prix s'entendent nets et H.T. et sont fixés par le tarif en vigueur au jour de la livraison, même pour les commandes enregistrées antérieurement à la date d'application du tarif.

CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE De convention expresse et par dérogation aux dispositions de l'article 1583 du Code Civil, il est convenu avec le client que le transfert de la propriété des marchandises livrées est suspendu jusqu'au paiement intégral du prix. L'acceptation des livraisons ou des documents afférents à ces livraisons vaut acceptation de la présente clause. Le paiement du prix s'entend de l'encaissement effectif. Ne constitue pas des paiements la remise des traites ou de tout autre titre créant une obligation de payer. Ainsi, à défaut de paiement du prix à l'échéance convenue, notre Société se réserve expressément la faculté de considérer la vente résolue et de revendiquer lesdites marchandises après mise en demeure par lettre recommandée ou sommation d'huissier demeurée sans effet dans les vingt-quatre heures de leur présentation.

Les marchandises restant la propriété de notre Société jusqu'au paiement intégral du prix, il est interdit au client d'en disposer, notamment de les donner en gage, les échanger, les transférer en propriété à titre de garantie. Toutefois, à titre de simple tolérance et pour les seuls besoins de son activité, notre Société autorise le client à revendre les marchandises. Le client s'engage en conséquence à informer ses clients, revendeurs professionnels, de l'existence de la clause de réserve de propriété pesant sur les marchandises et du droit que se réserve notre Société de revendiquer, entre leurs mains, soit la marchandise litigieuse, soit le prix. Le client s'oblige également, en contrepartie, à réaliser non seulement en fin d'exercice mais d'une manière permanente, par tous moyens à sa convenance, l'identification des marchandises en réserve de propriété. Le client devra faire figurer à l'actif de son bilan les marchandises faisant l'objet de la réserve de propriété. Les marchandises en instance de vente sont présumées impayées à concurrence de la créance de notre Société selon la règle " premier entré, premier sorti "(FIFO). Autrement dit, tout paiement par le client sera affecté aux marchandises les plus anciennes et ce seront les marchandises objet de la dernière livraison qui seront toujours considérées comme assorties de la réserve de propriété.

Malgré l'application de la présente clause de réserve de propriété, le client en deviendra responsable, ainsi qu'il est dit ci-dessus, la livraison entraînant le transfert des risques. Le client s'engage en conséquence à apporter tous ses soins à la garde et à la conservation desdites marchandises.

Le client avertit immédiatement notre Société par tout moyen assurant une communication parfaite de tout fait de nature à compromettre son droit de propriété, notamment de l'ouverture d'une procédure de sauvegarde, de liquidation ou de redressement judiciaires, de saisies ou de toute autre mesure conservatoire. En cas d'ouverture d'une procédure de sauvegarde, de liquidation ou de redressement judiciaires, le client participera activement à l'établissement d'un inventaire des marchandises se trouvant dans ses stocks et dont notre Société revendique la propriété ou le paiement et à l'assister efficacement dans la procédure de revendication introduite auprès des autorités compétentes. En cas de saisie ou de toute autre mesure conservatoire sur les marchandises livrés par notre Société, le client élèvera toutes protestations à l'égard du tiers et prendra toutes mesures conservatoires et d'exécution.

Tous les frais légaux et judiciaires générés par la récupération des marchandises sous réserve de propriété ou de leur prix seront supportés par le client.

CLAUSE RESOLUTOIRE Faute pour le client défaillant de s'acquitter de ses obligations de paiement ou de toutes autres obligations, les ventes se trouveront de plein droit résolues, quarante-huit heures après mise en demeure restée sans effet, effectuée par notre Société par lettre recommandée avec accusée de réception. En outre, et à titre de clause pénale, notre Société se réserve le droit d'exiger une indemnité égale à 15% des sommes nous restant dues sur les ventes résolues.

RENONCIATION Le fait de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses des présentes conditions générales ne vaut pas renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

ATTRIBUTION DE COMPETENCE En cas de litige, seul le tribunal de Commerce de SAINT-ETIENNE sera compétent, même en cas de demande incidente ou en garantie ou de pluralité de défendeurs.

LOI APPLICABLE La loi applicable est la loi française. L'application de la Convention de Vienne sur la vente internationale de marchandise est exclue.